



Assemblée générale

Distr. générale
28 mai 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 150 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies

Point au 30 juin 2018 de la situation financière **des opérations de maintien de la paix dont le mandat** **est terminé**

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives **et budgétaires**

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport dans lequel le Secrétaire général fait le point au 30 juin 2018 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé (A/73/604). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des compléments d'information et des précisions avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 28 mai 2019.

2. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'Assemblée générale reporte l'examen des rapports faisant le point de la situation financière des opérations de maintien de la paix terminées depuis sa soixante-sixième session, y compris des solutions proposées en vue de régler les questions relatives au déficit de trésorerie des missions de maintien de la paix terminées et des missions en activité. Le Comité consultatif rappelle une fois de plus les propositions du Secrétaire général visant à régler le passif des missions dont le mandat est terminé (voir A/66/665, A/67/739, A/68/666, A/69/659, A/70/552, A/71/652 et A/72/649) et les observations qu'il a formulées concernant ces propositions dans les rapports suivants : A/66/713 et A/66/713/Corr.1 (voir par. 10 à 12) ; A/67/837 (voir par. 5 et 6) ; A/68/837 (voir par. 11 et 16) ; A/69/827 (voir par. 15 à 17) ; A/70/829 (voir par. 14 à 17) ; A/71/856 (voir par. 2 et 3) ; A/72/838 (voir par. 2 et 3) (voir aussi par. 14 ci-après).

3. **Le Comité consultatif note que l'Assemblée générale a décidé, la dernière fois par sa décision 72/547 C, de reporter l'examen des sept rapports précédents du Secrétaire général et des rapports correspondants du Comité à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-treizième session. Compte tenu de cette décision, le Comité renouvelle ses observations et recommandations antérieures**



sur les propositions concernant les opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé figurant dans les rapports susmentionnés du Secrétaire général (voir aussi par. 14 ci-après).

4. Dans son rapport, le Secrétaire général rend compte de la situation financière au 30 juin 2018 de 29 missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé (A/73/604, par. 1 à 4). Le nombre de missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé est le même qu'au moment de la publication du précédent rapport du Secrétaire général (A/72/649).

5. Le Secrétaire général précise que cinq des missions terminées avaient un déficit de trésorerie net d'un montant total de 85 610 000 dollars en raison de quotes-parts non acquittées et que les 24 autres missions présentaient un excédent de trésorerie pouvant être porté au crédit des États Membres, d'un montant total net de 93 122 000 dollars (A/73/604, par. 5 à 19). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le montant des liquidités à créditer aux États Membres au titre de l'excédent de trésorerie des 24 missions terminées était passé à 100 216 000 dollars au 30 avril 2019, augmentation s'expliquant comme suit : 6 900 000 dollars au titre d'un remboursement des avances consenties à des missions de maintien de la paix en cours, 5 231 000 dollars au titre des contributions reçues d'États Membres et 1 466 000 dollars au titre des produits des placements et produits divers – augmentation contrebalancée par une somme de 6 500 000 dollars au titre des avances consenties à des missions de maintien de la paix en cours [Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)] et un montant de 3 000 dollars correspondant au règlement de prestations dues au personnel et d'autres charges.

6. **Le Comité consultatif prend note de l'amélioration de la situation de trésorerie des missions de maintien de la paix terminées ayant un excédent de trésorerie et rappelle une nouvelle fois qu'il compte que le montant de l'excédent de trésorerie pouvant être porté au crédit des États Membres sera rapidement versé dans son intégralité (voir aussi A/69/827, par. 6 ; A/70/829, par. 7 ; A/71/856, par. 6 ; A/72/838, par. 6).**

II. Sommes restant à verser aux États Membres au titre de missions dont le mandat est terminé

7. Dans son rapport, le Secrétaire général donne des informations sur le montant des liquidités à porter au crédit des États Membres au 30 juin 2018, les sommes dues à des États Membres et les autres éléments du passif (A/73/604, annexe I). Selon les renseignements fournis, les sommes dues à 29 pays fournisseurs de contingents au titre des missions dont le mandat est terminé s'élevaient toujours à 81 353 000 dollars.

8. **Le Comité consultatif redit qu'il importe de régler rapidement les demandes de remboursement des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé.**

III. Besoins de trésorerie de l'Organisation

9. Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions relatives au financement des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale souligne qu'aucune mission de maintien de la paix ne doit être financée au moyen d'avances prélevées sur les fonds d'autres missions de maintien de la paix en cours (document

le plus récent : voir [A/72/838](#), par. 9). Parallèlement, le Comité constate que, l'Assemblée étant restée muette sur l'affectation des liquidités disponibles dans les comptes des missions terminées, le Secrétaire général propose chaque année à l'Assemblée, depuis 2003, de conserver les soldes de trésorerie pour les utiliser au titre d'avances à d'autres opérations de maintien de la paix, afin de régler les crises de trésorerie survenant dans les missions en activité en raison du non-versement des quotes-parts (ibid.).

10. Le Comité consultatif s'est inquiété à maintes reprises de constater que les excédents de trésorerie des missions terminées étaient systématiquement utilisés pour subvenir aux besoins des missions en cours et a dit plusieurs fois qu'il importait de dissocier les besoins de trésorerie des missions de maintien de la paix en cours des excédents de trésorerie des missions terminées qui devraient être restitués aux États Membres ([A/70/829](#), par. 11, et [A/72/838](#), par. 10). Le Comité note que le Secrétaire général a demandé l'autorisation de conserver dans les comptes de 24 missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé un solde de trésorerie net de 93 122 000 dollars au cas où la création d'un mécanisme permettant de faire face aux besoins de trésorerie des opérations en cours n'était pas approuvée [[A/73/604](#), par. 25 c)]

11. Le Secrétaire général indique que le montant brut des quotes-parts non acquittées au titre des 29 missions terminées s'élevait à 390 831 000 dollars au 30 juin 2018. Le Comité consultatif note que, sur ce montant, 238 415 000 dollars doivent être versés aux 24 missions terminées présentant un excédent de trésorerie, et 152 416 000 dollars aux 5 missions terminées accusant un déficit. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a souligné à plusieurs reprises que tous les États Membres devaient verser leurs contributions à temps, en totalité et sans condition.**

12. Dans son rapport, le Secrétaire général procède à l'analyse des avances prélevées sur les comptes de missions dont le mandat est terminé au profit de missions en activité, en particulier la MINURSO et la MINUK. Il indique qu'au cours des trois dernières années civiles, le montant maximal des avances prélevées sur les comptes de missions terminées a été de 40 000 000 dollars (voir annexe ci-après), compte non tenu de l'avance de 151,7 millions de dollars prélevée au profit du budget-programme. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que cette avance avait été remboursée au 30 novembre 2018. Le Comité consultatif constate la solidité des ratios de structure financière des missions de maintien de la paix figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes [[A/73/5 \(Vol. II\)](#)], dans lequel sont présentés les états des résultats financiers et des flux de trésorerie des missions de maintien de la paix pour l'année terminée le 30 juin 2018, établis conformément aux normes IPSAS.

13. **Le Comité consultatif constate une nouvelle fois que le montant maximal des avances prélevées au profit de missions en activité diminue régulièrement au fil des ans et que, sur les trois années écoulées, ce montant a été de 40 000 000 dollars. Dans le droit fil de précédentes recommandations, le Comité recommande que les soldes de trésorerie positifs que l'on se propose de conserver pour verser à titre provisoire des avances à des missions en cours soient ramenés à 40 000 000 dollars et que tout solde de trésorerie positif supérieur à ce montant soit restitué aux États Membres (voir par. 15 ci-après).**

14. **Le Comité consultatif note que l'Assemblée générale n'a pris aucune décision concernant les propositions du Secrétaire général visant à régler le passif des missions dont le mandat est terminé et qu'elle a reporté à plusieurs reprises l'examen des rapports du Secrétaire général. Le Comité recommande donc que, si aucune décision n'est prise à la session en cours, l'Assemblée prie le**

Secrétaire général de revoir ses propositions antérieures concernant le règlement de ce passif, s'agissant notamment des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, et de présenter une nouvelle proposition dans son prochain rapport sur les opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

15. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 25 du rapport du Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **De prendre note du rapport du Secrétaire général, compte tenu des observations et des recommandations formulées dans le présent rapport ;**

b) **De prier le Secrétaire général de rembourser aux États Membres les soldes restants de 24 missions de maintien de la paix terminées, selon les montants disponibles au 30 avril 2019, en laissant un solde de 40 000 000 dollars (voir par. 13 ci-dessus).**

16. **Le Comité consultatif recommande en outre que le montant actualisé des soldes des 29 opérations de maintien de la paix terminées soit porté à la connaissance de l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le rapport du Secrétaire général.**

Annexe

**Avances, montants remboursés et montants maximaux des avances
prélevées sur les comptes de missions dont le mandat est terminé
au profit de missions en activité (1^{er} juillet 2009-31 janvier 2019)**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>1^{er} juillet 2009-30 juin 2010</i>				
<i>Mois</i>	<i>Avances</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde des avances</i>	<i>Montant maximal</i>
Juillet	–	–	18,0	18,0
Août		–	18,0	18,0
Septembre	3,0		21,0	21,0
Octobre	–	(12,0)	9,0	21,0
Novembre	–	–	9,0	9,0
Décembre	4,5	–	13,5	13,5
Janvier	18,5	–	32,0	32,0
Février	4,0	–	36,0	36,0
Mars	–	(24,0)	12,0	36,0
Avril	–	–	12,0	12,0
Mai	–	–	12,0	12,0
Juin	–	–	12,0	12,0

<i>1^{er} juillet 2010-30 juin 2011</i>				
<i>Mois</i>	<i>Avances</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde des avances</i>	<i>Montant maximal</i>
Juillet	–	–	12,0	12,0
Août	6,4	–	18,4	18,4
Septembre	–	(18,4)	–	18,4
Octobre	–	–	–	–
Novembre	–	–	–	–
Décembre	4,0	–	4,0	4,0
Janvier	3,5	–	7,5	7,5
Février	46,5	(41,0)	13,0	47,5
Mars	–	–	13,0	13,0
Avril	11,5	–	24,5	24,5
Mai	4,0	–	28,5	28,5
Juin	13,0	–	41,5	41,5

<i>1^{er} juillet 2013-30 juin 2014</i>				
<i>Mois</i>	<i>Avances</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde des avances</i>	<i>Montant maximal</i>
Juillet	11,0	–	52,0	52,0
Août	5,0	(13,0)	44,0	57,0
Septembre	–	(4,5)	39,5	44,0

<i>1^{er} juillet 2011-30 juin 2012</i>				
<i>Mois</i>	<i>Avances</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde des avances</i>	<i>Montant maximal</i>
Juillet	34,5	–	76,0	76,0
Août	5,0	–	81,0	81,0
Septembre	12,0	(66,0)	27,0	93,0
Octobre	–	(3,0)	24,0	27,0
Novembre	25,0	–	49,0	49,0
Décembre	–	–	49,0	49,0
Janvier	–	(18,0)	31,0	49,0
Février	23,5	–	54,5	54,5
Mars	–	(18,0)	36,5	54,5
Avril	9,0	–	45,5	45,5
Mai	–	–	45,5	45,5
Juin	9,0	(3,5)	51,0	54,5

<i>1^{er} juillet 2012-30 juin 2013</i>				
<i>Mois</i>	<i>Avances</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde des avances</i>	<i>Montant maximal</i>
Juillet	11,0	–	62,0	62,0
Août	–	(8,5)	53,5	62,0
Septembre	–	(6,0)	47,5	47,5
Octobre	–	(24,5)	23,0	47,5
Novembre	–	–	23,0	23,0
Décembre	14,0	–	37,0	37,0
Janvier	9,0	(5,0)	41,0	41,0
Février	–	–	41,0	41,0
Mars	–	–	41,0	41,0
Avril	–	–	41,0	41,0
Mai	–	–	41,0	41,0
Juin	–	–	41,0	41,0

<i>1^{er} juillet 2016-30 juin 2017</i>				
<i>Mois</i>	<i>Avances</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde des avances</i>	<i>Montant maximal</i>
Juillet	–	(6,0)	34,0	40,0
Août	–	(8,0)	26,0	34,0
Septembre	–	–	26,0	26,0

<i>1^{er} juillet 2013-30 juin 2014</i>					<i>1^{er} juillet 2016-30 juin 2017</i>				
<i>Mois</i>	<i>Avances</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde des avances</i>	<i>Montant maximal</i>	<i>Mois</i>	<i>Avances</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde des avances</i>	<i>Montant maximal</i>
Octobre	–	(22,5)	17,0	32,0	Octobre	–	(16,5)	9,5	26,0
Novembre	–	–	17,0	17,0	Novembre	–	–	9,5	9,5
Décembre	–	–	17,0	17,0	Décembre	–	–	9,5	9,5
Janvier	–	–	17,0	17,0	Janvier	–	–	9,5	9,5
Février	6,0	–	23,0	23,0	Février	4,0	–	13,5	13,5
Mars	5,0	(6,0)	22,0	28,0	Mars	3,2	–	16,7	16,7
Avril	–	–	22,0	22,0	Avril	5,2	–	21,9	21,9
Mai	4,0	–	26,0	26,0	Mai	4,4	–	26,3	26,3
Juin	5,0	–	31,0	31,0	Juin	5,8	–	32,1	32,1
<i>1^{er} juillet 2014-30 juin 2015</i>					<i>1^{er} juillet 2017-30 juin 2018</i>				
<i>Mois</i>	<i>Avances</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde des avances</i>	<i>Montant maximal</i>	<i>Mois</i>	<i>Avances</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde des avances</i>	<i>Montant maximal</i>
Juillet	6,0	–	37,0	37,0	Juillet	3,0	–	35,1	35,1
Août	6,0	–	43,0	43,0	Août	–	–	35,1	35,1
Septembre	–	(11,0)	32,0	43,0	Septembre	–	(24,5)	10,6	10,6
Octobre	–	(27,0)	5,0	32,0	Octobre	–	–	10,6	10,6
Novembre	–	–	5,0	5,0	Novembre	–	–	10,6	10,6
Décembre	–	–	5,0	5,0	Décembre	–	(2,5)	8,1	8,1
Janvier	–	–	5,0	5,0	Janvier	5,0	–	13,1	13,1
Février	6,5	–	11,5	11,5	Février	–	–	13,1	13,1
Mars	–	–	11,5	11,5	Mars	9,4	–	22,5	22,5
Avril	3,0	–	14,5	14,5	Avril	5,1	–	27,6	27,6
Mai	9,0	–	23,5	23,5	Mai	3,5	–	31,1	31,1
Juin	–	–	23,5	23,5	Juin	4,0	–	35,1	35,1
<i>1^{er} juillet 2015-30 juin 2016</i>					<i>1^{er} juillet 2018-31 janvier 2019</i>				
<i>Mois</i>	<i>Avances</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde des avances</i>	<i>Montant maximal</i>	<i>Mois</i>	<i>Avances</i>	<i>Montants remboursés</i>	<i>Solde des avances</i>	<i>Montant maximal</i>
Juillet	7,0	–	30,5	30,5	Juillet	2,0	–	37,1	37,1
Août	–	(3,0)	27,5	30,5	Août	–	(2,5)	34,6	34,6
Septembre	–	–	27,5	27,5	Septembre	151,7	(3,0)	183,3	183,3
Octobre	–	(7,0)	20,5	27,5	Octobre	4,5	(2,4)	185,4	185,4
Novembre	2,0	(3,0)	19,5	22,5	Novembre	–	(150,7)	34,7	34,7
Décembre	9,0	–	28,5	28,5	Décembre	–	–	34,7	34,7
Janvier	–	–	28,5	28,5	Janvier	–	–	34,7	34,7
Février	–	–	28,5	28,5					
Mars	–	–	28,5	28,5					
Avril	2,0	–	30,5	30,5					
Mai	2,0	–	32,5	32,5					
Juin	7,5	–	40,0	40,0					